

nom de la ville et les sieurs Tolozan et Millanois, propriétaires des deux beaux immeubles qui sont encore désignés sous leurs noms.

Les transformations que le quartier Saint-Clair a subies au xviii^e siècle, sont bien connues de tous. Comme la presque île Perrache, cette partie de la ville occupe presque entièrement des terrains que les ingénieurs ont gagnés sur le lit du fleuve. Autrefois le cours du Rhône, depuis l'emplacement de la place Saint-Clair, où s'élevait jadis un bastion fortifié, s'infléchissait à droite et décrivait un demi-cercle, jusqu'au point situé en face de la rue Puits-Gaillot; au fond de ce petit golfe, que dessinait sa rive droite, les eaux du fleuve coulaient le long du promenoir des Feuillants et du clos du séminaire, au point où s'élèvent aujourd'hui les maisons qui forment le côté ouest de la rue Royale.

Vers le milieu du xviii^e siècle, le Consulat forma le projet hardi de faire disparaître cette anse, de donner au fleuve un cours plus droit, et de gagner ainsi par l'exhaussement d'une partie de son ancien lit, de vastes terrains à bâtir.

Le 22 octobre 1749, intervint une délibération consulaire aux termes de laquelle les magistrats de la ville, chargèrent trois entrepreneurs, les sieurs Soufflot, Munet et Millanois de faire les travaux de redressement du cours du fleuve et de construire un quai en ligne droite, depuis l'extrémité nord du quai de Retz jusqu'à l'épaule du bastion Saint-Clair. Pour prix des travaux à exécuter, les entrepreneurs recevaient la concession à perpétuité des terrains qui devaient être conquis sur le fleuve, moins toutefois une superficie que la ville se réservait en toute propriété depuis la rue Puits-Gaillot jusqu'à l'encognure de la rue et de l'église des Feuillants. L'église des Feuillants s'élevait à